



**Directive 82 (1955)<sup>1</sup>**

## **Politique européenne commune lors des futures conférences Est-Ouest**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge son Bureau de transmettre la [Résolution 87](#) sur une politique européenne commune lors des futures conférences Est-Ouest, le rapport présenté par la commission des Affaires Générales ([Doc. 419](#)) et le compte rendu du débat à l'Assemblée aux gouvernements de tous les États membres, en attirant spécialement sur ces documents l'attention des deux Gouvernements qui doivent participer à la Conférence de Genève.

---

1. 26e séance

